

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	17

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2022

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Franck SOMMÉ, Lucas BEYSSON, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Anne MORRIS, Bruno BERLIOZ.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Jean-Pierre VILLESSOUBRE, Stéphane ROCHE (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI) Valérie SEYSSEL, Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

OBJET : INTERVENTION DU PÔLE ARCHIVES ITINERANTES – CONVENTION AVEC LE
CDG38
26 – 02/06/2022

Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée que, les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et doivent en assurer la conservation et la mise en valeur conformément à la législation sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Elle présente le projet de convention à intervenir ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières de la mise à disposition d'un archiviste pour la réalisation des missions confiées par la Collectivité au Centre de gestion.

Après avoir entendu le rapport de madame Valérie IMBAULT-HUART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention intervention du pôle archives itinérantes avec le CDG38

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Affiché le : **09 JUIN 2022**

Martine VENTURINI
Maire

